

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 septembre 2018 à 18 HEURES 30

Convocation du 04/09/2018

Présents : MM. VARRONE- MERO – TIBIER – ABRIL - RAMI - LALANDE - BONTOUX – SIDAOUÏ - VACANCE
- PIERRAT - MMES PAGANIN - DUMESNIL - GIRAUDY – MAUBERT - GROSSO - M. EININGER

Absents représentés :

Mme QUILLOT	par	M. MERO
Mlle GIORDANO	par	M. VARRONE
M. ROUSSEL	par	M. EININGER

Absents : M. CHARABOT - Mmes BODINO – POMMEL – BELAÏCHE Secrétaire : Mme GIRAUDY

-----0000-----

En préambule, Monsieur le Maire accueille M. Jean-Philippe PIERRAT (liste Auribeau Avenir et Tradition) qui remplace Mme Danielle FERUT, suite à sa démission.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 08/06/2018. Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal. Puis il informe l'assemblée sur les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables.

ORDRE DU JOUR

1 – PLU – DEBAT DU CONSEIL SUR LE PROJET DE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de représenter le PADD suite à plusieurs modifications qui ont été nécessaires afin de tenir compte des obligations de comparaison des zones urbanisées actuellement au RNU (Règlement National d'Urbanisme) et celles prévues au projet de PLU. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000, avait modifié en profondeur le code de l'urbanisme, en fixant entre autre des règles de mixité sociale et d'économie de l'espace.

Cette version du PADD a été présentée en réunion publique le 25/07/2018.

Le Maire reprend en détail les 5 orientations du document, classées par ordre d'importance :

- 1- Protéger, gérer et valoriser le grand cadre environnemental et paysager de la commune : aménager durablement le territoire.
- 2- Conforter le rôle économique et social communal : pérenniser et diversifier les activités économiques de proximité, en lien avec la forêt et l'agriculture notamment.
- 3- Maitriser le développement communal : structurer l'urbanisation du territoire.
- 4- Améliorer l'ensemble des moyens de communication pour rendre le territoire plus accessible
- 5- Fixer des objectifs de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Après débat le conseil acte voir pris connaissance du PADD.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTAURATION DU SURSIS A STATUER : il convient de reprendre la délibération du 12/05/2017 suite à la nouvelle présentation du PADD et aux articles modifiés du code de l'urbanisme. VOTE : unanimité.

2 – PROCEDURE D'ABANDON MANIFESTE MAISON 4 RUE BASSE : EXAMEN DU DOSSIER D'ENQUETE :

Le dossier a été actualisé et validé par la Préfecture. Il convient de le mettre à la disposition du public durant un mois du 24/09 au 26/10/2018. En fin de procédure le Préfet ordonnera une expropriation pour abandon manifeste du bien. Avis favorable pour mise à l'enquête du dossier.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018 :

Le Maire présente trois projets de travaux pouvant être subventionnés au titre des amendes de police :

- Création de parking au vallon de Juhan
- Réfection de l'enrobé chemin du Haut Couloubrier par rabotage des racines d'un pin
- Réfection d'un caniveau grille au début du chemin du Haut Gabre.

Les travaux sont estimés à 197.810 € HT possibilité de solliciter une aide de 30 % : 59.343 €. VOTE : unanimité pour solliciter l'aide.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR REFECTION DE TROIS FENETRES A L'EGLISE : Le maire propose de solliciter auprès de l'Etat et du Département une aide pour le remplacement de 3 grandes fenêtres très hautes à l'église. Les petits bois ne tiennent plus les carreaux, qui risquent de tomber sur le public. Les travaux sont estimés à 15.825,73 € HT. Le conseil sollicite une aide de 50 % auprès de l'Etat au titre de la DETR et 30 % auprès du conseil départemental.

4 – POINT SUR LE MARCHE DE L'EXTENSION DE L'ECOLE DU BAYLE :

M. MERO informe le conseil que la commission des achats s'est réunie ce jour pour examiner les analyses des offres pour 3 lots. Elle propose au conseil de choisir les entreprises suivantes : lot 9 Peinture : BATAZUR : 46.230 € HT (estimation 51.454,50 €) Tranche ferme et optionnelle. Lot 10 : Sols souples : MS DECO : 83.500 € HT (estimation 57.599 €) Tranche ferme et optionnelle.

Lot 15 : Equipement de cuisine : 400.176,78 € HT (estimation 408.670 €) Tranche optionnelle seulement.

VOTE : unanimité pour suivre l'avis de la commission. Le lot 15 ne sera pas affermi pour le moment.

LOT 13 : élévateur : il a été décidé en commission après avis et accord du maître d'œuvre et de l'entreprise attributaire, de regrouper par avenant, la tranche ferme avec la tranche optionnelle, pour un montant total de 43.400 € HT. En effet, il semble plus cohérent de ne réaliser les travaux qu'en tranche optionnelle.

VOTE : accord unanime.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. MERO fait un point sur l'avancée des travaux de l'école, et propose de réaliser des visites de chantier sur demande, avec les élus qui sont intéressés.

5 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR L'ENTREE DE VILLE AVEC L'EPF PACA :

Le Maire rappelle que l'actuelle convention se termine au 31/12/2018, et qu'il est possible de la renouveler pour 5 ans dans les mêmes conditions, afin de poursuivre la politique foncière de l'entrée de ville.

VOTE : accord unanime.

M. Nadir SIDAOUI quitte la séance du conseil.

6 – PROPOSITION D'ACHAT D'UN BIEN COMMUNAL ROUTE DU VILLAGE :

Il s'agit d'une petite maison actuellement louée route du village, cadastrée AI 82 avec un terrain 1.217 m² situé en zone rouge du PPR inondation. Il y a des travaux à réaliser principalement sur les fenêtres et fermetures. Le locataire propose d'acquérir le bien et d'effectuer la rénovation. Le conseil valide la possibilité de vendre au prix de 290.000 €, et sollicite l'avis du service de France Domaine. Le Maire souhaite que l'entrée du terrain soit déplacée sur l'allée Adrien Rey, et qu'une bande de terrain le long de la route du village soit conservée par la commune.

VOTE : accord unanime.

M. Nadir SIDAOUI revient en séance du conseil.

7 – PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN NATUREL A LA COMMUNE :

Le propriétaire d'un terrain situé en zone naturelle quartier du Vivier, cadastré AC 165 de 2 Ha, nous propose de l'acquérir pour 10.000 €. Ce terrain touche des terrains communaux en bordure de la RD 9 route de Valcluse, et est également en face du terrain communal du Vivier. Le terrain est boisé.

VOTE : accord unanime.

8 – BUDGET COMMUNAL : Décision Modificative n°1 :

Le Maire propose de petits réajustements de comptes nécessaires en fin d'année afin de ne pas avoir de chapitre en dépassement.

La DM s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 26.000 € (1% de la section)

Et n'a aucun impact financier en section d'investissement, puisqu'il s'agit simplement d'équilibrer des chapitres entre eux.

VOTE : unanimité.

9 – PROJET D'AVENANT AU CONTRAT BIOVIVA POUR L'EXPLOITATION DES RESEAUX EAUX USEES :

Dans l'attente de la prise de compétence assainissement par la CAPG fin 2020, il convenait de trouver une solution temporaire, car le contrat avec BIOVIVA s'arrête au 31/12/2018. Après négociation, SUEZ a accepté un avenant de prolongation de l'exploitation des réseaux eaux

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

usées, pour les communes de la ROQUETTE/SIAGNE et d'AURIBEAU/SIAGNE, aux mêmes conditions jusqu'au 31/12/2020.

VOTE : unanimité.

10 – BUDGET ASSAINISSEMENT : NOUVELLE DELIBERATION POUR LA DISSOLUTION DU SIAUBC et BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :

Le Maire informe le conseil, qu'à la demande des trésoriers de Cannes et du Cannet, il a été nécessaire de faire une nouvelle convention de dissolution du SIAUBC, la précédente qui avait été actée l'année dernière devant être modifiée.

VOTE : unanimité.

Il convient donc d'annuler les écritures prévues au BP 2018 notamment en reports d'excédents, puisque les trésoriers ne pourront pas réaliser les virements avant le 31/12/2018.

Le BS s'équilibre comme suite :

Exploitation : -30.828,10 € en dépenses et recettes

Investissement : -134.910,77 e en dépenses et recettes.

VOTE : unanimité.

11 – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN CDD RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Maire informe que pour le bon fonctionnement du service restauration scolaire, il convient de prévoir la création d'un contrat en CDD pour une durée d'un an, rémunération niveau SMIC.

VOTE : unanimité.

12 – QUESTIONS DIVERSES :

- **DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDIC DU DOMAINE DE SIAGNE** : M. MERO qui a suivi ce dossier explique la demande d'aide du syndic. Lors de la suppression par la commune d'un point d'apport volontaire servant notamment au domaine de Siagne. Le reste du quartier étant passé au ramassage porte-à-porte. Le Domaine de Siagne a été d'accord pour créer un abri à l'intérieur du lotissement. La facture est de 10.440 € TTC. Au moment du permis maintenant il est obligatoire de prévoir ce genre d'abri, mais pour les anciens lotissements ou groupement d'habitations une aide pourrait être incitative pour créer des abris conteneurs dans l'espace privé. Après débat et discussion le conseil décide d'aider les anciens groupements d'habitations qui souhaitent créer chez un un abri conteneurs. L'aide serait de 10 % plafonnée à 1.000 €. Le devis devra être validé par la commune, et le versement de l'aide se ferait sur présentation de la facture acquittée. La demande doit être faite dans un délai maximum de 2 ans. VOTE : accord à l'unanimité.
- **DEMANDE D'AIDE POUR RACCORDEMENT AU RESEAU ASSAINISSEMENT QUARTIER DES VAYOUX** : un usager sollicite une aide car pour pouvoir raccorder une ancienne maison au réseau public, il lui a fallu créer 25 ml de réseau. Il pense que ce réseau pourrait servir à d'autres dans le futur et sollicite une participation.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La commune n'a pas besoin de ce réseau, et n'a pas été consultée en amont des travaux. Par contre, M. le Maire rappelle la règle en la matière : si quelqu'un se raccorde dans un délai de 5 ans sur ce réseau, il devra payer sa quote-part au créateur du réseau. VOTE : aucune aide accordée.

- **INFORMATION : AUGMENTATION DU PRIX DE CANTINE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE SCOLARISES PAR DEROGATION SCOLAIRE** : Le Maire informe que la Caisse de Ecoles a pris la décision de faire payer le prix de revient des repas aux enfants hors commune dès la rentrée scolaire 2018-2019. Les repas sont facturés au prix de revient, soit 5,80 € au lieu de 3,10 € pour les Auribellois. Les habitants de l'Apié sur la commune de Peymeinade ont demandé à leur commune une aide et le Maire de Peymeinade vient d'adresser un courrier de refus et même « d'indignation » et sollicite la révision de cette décision. Pourtant le quartier de l'Apié est complètement isolé de sa commune et Auribeau a toujours accepté les dérogations scolaires dans l'intérêt des familles. Ces habitants payent leurs impôts sur Peymeinade mais utilisent tous les services d'Auribeau. Le Maire va répondre à Peymeinade par la négative. De plus, le quartier de l'Apié est toujours en construction...
- **CHEMINEMENTS PIETONS** : le Maire informe le conseil qu'il va rouvrir les anciens cheminements piétons en les nettoyant et les fléchant afin de faciliter les déplacements doux entre les quartiers et vers les commerces, comme par exemple dans le Couloubrier.
- **ENTRETIEN DE LA FRAYERE PAR LE SMIAGE** : M. Pierrat demande si le nouveau syndicat va nettoyer la Frayère comme le faisait le SISA ? M. Bontoux informe que les travaux ont débuté ce jour sur Carel. Le Maire rappelle que cet entretien peut se faire avec l'argent public grâce à une DIG (déclaration d'intérêt général) qui permet au syndicat de se substituer aux propriétaires. Bien sûr il ne s'agit pas d'un travail d'esthétique, mais bien de protection. Les travaux étant réalisés par des fonds publics, les propriétaires des berges perdent le droit de pêche au profit des pêcheurs.